



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2018-90007

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint et greffier de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **3 juillet 2018**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2018-90007**.

Cette demande, déposée par le mandataire du terrain situé au 163, rue Griffin, concernant le lot 5 591 642 dans la zone H-11, vise l'autorisation d'un bâtiment résidentiel dérogatoire. Le *Règlement de zonage* 352 stipule que la somme des marges latérales pour un bâtiment principal doit être d'au minimum de 10 mètres. L'élément dérogatoire est donc la somme des marges latérales de 8,95 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **mardi 3 juillet 2018 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 7^e JOUR DE JUIN 2018

Le directeur général adjoint et greffier,
Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA